



Notre réf.: 8759-16/OBS/WIS/DRMM/MO/SAM

GENÈVE, le 19 août 2016

Objet: Contrôle spécial de l'échange de données relatives à l'Antarctique, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2017

Suite à donner: Faire parvenir les résultats de ce contrôle au Secrétariat de l'OMM le **1<sup>er</sup> mars 2017** au plus tard

Madame, Monsieur,

L'OMM propose de mener, du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2017, un contrôle spécial de l'échange de données relatives à l'Antarctique. Toutes les stations de collecte de données établies dans l'Antarctique, les centres météorologiques nationaux (CMN) et les centres remplissant des fonctions analogues qui se trouvent sur les principales voies d'acheminement par lesquelles les données météorologiques de l'Antarctique entrent dans le Système mondial de télécommunications (SMT) (voir <http://wis.wmo.int/file=817>) ainsi que les centres régionaux de télécommunications (CRT) et les centres météorologiques mondiaux (CMM) exploités par les Membres concernés sont priés de participer à cet exercice. Les résultats communiqués par ces centres seront analysés par le Secrétariat de l'OMM.

Les exploitants de satellites météorologiques qui fournissent des services pour la collecte de données sur l'Antarctique sont également invités à participer à ces activités de contrôle. Une copie de la présente lettre est envoyée à cet effet au Directeur général de l'Organisation européenne pour l'exploitation de satellites météorologiques (EUMETSAT).

Afin de faciliter l'analyse des résultats du contrôle, les centres sont encouragés à envoyer ces résultats par voie électronique en suivant le format standard indiqué sur le serveur de l'OMM sous la rubrique «SAM – Input Formats: Electronic input» à l'adresse suivante: [http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/201701\\_preparation.html](http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/201701_preparation.html). Les résultats qui ne sont pas envoyés par voie électronique dans le format indiqué dans ce document ne seront pas analysés et seront simplement mis en ligne sur le serveur de l'OMM pour information. Par ailleurs, je vous saurais gré de désigner un coordonnateur au sein de votre Service et de communiquer ses coordonnées au Secrétariat de l'OMM.

Aux: Représentants permanents des Membres de l'OMM qui sont signataires du Traité de l'Antarctique

cc: Président et vice-présidente de la CSB )  
Président du GASO des systèmes et services d'information )  
Coprésidents du Groupe d'experts du Conseil exécutif pour ) (pour information)  
les observations, la recherche et les services polaires )  
Directeur général d'EUMETSAT )

Étant donné qu'à sa session extraordinaire de 2006 (Séoul, République de Corée), la Commission des systèmes de base avait souligné la nécessité de contrôler les données chiffrées selon des codes déterminés par des tables (BUFR et CREX), il a été décidé que les procédures retenues pour le contrôle spécial de l'échange de données relatives à l'Antarctique seraient désormais également utilisées pour le contrôle des données d'observation en surface et en altitude en provenance de stations fixes et présentées en codes déterminés par des tables.

Vous trouverez les listes des stations qui devraient faire l'objet d'un tel contrôle sur le serveur de l'OMM à l'adresse suivante:

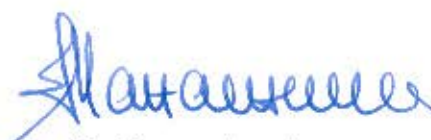
[http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/201701\\_preparation.html](http://www.wmo.int/pages/prog/www/ois/monitor/sam/201701_preparation.html)),

sous la rubrique «*SAM – Monitoring reference datasets*», ou sur le serveur FTP de l'Organisation ([ftp://ftp.wmo.int/GTS\\_monitoring/SAM/From\\_WMO/201701/Datasets/](ftp://ftp.wmo.int/GTS_monitoring/SAM/From_WMO/201701/Datasets/)). La procédure à suivre pour transmettre les informations demandées est détaillée à l'adresse: [ftp://ftp.wmo.int/GTS\\_monitoring/SAM/From\\_WMO/preparation/1\\_Procedures.pdf](ftp://ftp.wmo.int/GTS_monitoring/SAM/From_WMO/preparation/1_Procedures.pdf).

La Commission des systèmes de base est convenue de passer de la phase d'essai à la phase pré-opérationnelle, s'agissant du contrôle intégré du fonctionnement de la Veille météorologique mondiale (VMM). Elle a souligné à ce sujet l'importance du rôle des CRT, qui sont chargés de recueillir les rapports de contrôle émanant des CMN qui leur sont rattachés et d'envoyer les rapports récapitulatifs concernant le contrôle intégré du fonctionnement de la VMM aux centres du RPT correspondants et au Secrétariat de l'OMM. À sa session extraordinaire de 2010 (Windhoek, 2010), la Commission a exhorté tous les CRT à participer au contrôle intégré et à en coordonner la mise en œuvre avec les CMN qui leur sont associés. Afin d'éviter les doublons dans l'envoi des rapports de contrôle, il est proposé que les CMN, qui font parvenir des rapports sur le contrôle intégré du fonctionnement de la VMM aux CRT auxquels ils sont rattachés, et les CRT, qui communiquent ces rapports au Secrétariat pour la période du 1<sup>er</sup> au 15 janvier 2017, n'envoient pas au Secrétariat les rapports correspondants sur le contrôle spécial.

J'espère vivement que vous accepterez de participer au contrôle de l'échange de données relatives à l'Antarctique et je vous serais reconnaissante de bien vouloir faire parvenir les résultats au Secrétariat de l'OMM dans les meilleurs délais et le **1<sup>er</sup> mars 2017** au plus tard.

En vous remerciant par avance du soutien que vous continuerez d'apporter aux programmes et activités de l'OMM à l'avenir, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.



(E. Manaenkova)  
pour le Secrétaire général